تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP AL IJTIMAI INMAA

NOTE D'INFORMATION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/OP/025/2014 en date du 10/09/2014.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Directeur Général Adjoint
Hicham ELALAMY

WAFA GESTION

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

RG

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	:	AL IJTIMAI INMAA
- Nature juridique	:	Fonds Commun de Placement
- Code Maroclear	:	MA0000036527
- Date et référence de l'agrément	:	05 Avril 2007 sous référence AG/OP/071/2007
- Date de création	:	24 mai 2007
- Siège social	:	416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca
- Durée de vie	:	99 ans
- Exercice social	:	du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- Apport initial	:	1.000.000,00 DH
- Valeur liquidative d'origine	:	100.000,00 DH
- Etablissement de Gestion	:	Wafa Gestion, représentée par M. Badr ALIOUA
- Etablissement dépositaire	:	Attijariwafa Bank
- Commercialisateur	:	Wafa Gestion Contacts : Direction Commerciale Adresse : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca Téléphone : 0522 45 38 38 - Fax : 0522 26 63 79
- Commissaire aux comptes	:	DELOITTE AUDIT, représenté par Ahmed BENABDELKHALEK

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	:	Obligations Moyen et Long Terme La sensibilité du FCP est comprise entre 1.1 exclu et 7 inclus
- Indice de référence	:	100% Moroccan Bonds Index Global
- Objectifs de gestion	:	L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.
- Stratégie d'investissement	:	Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme » et liquidités, en obligations et autres titres de dette émise ou garantie par l'Etat Marocain, obligations privées, titres de créances négociables « Bons des sociétés de financement, billets de trésorerie et certificats de dépôts ». L'investissement en titres privés non garantis par l'Etat et en parts d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excèdera pas 10% des actifs du FCP tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée	:	6 ans
- Souscripteurs concernés	:	CNSS, sans exclure les autres personnes physiques et morales

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : 08 Juin 2007.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat :**
 -Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.
 -Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 -Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 -Les souscriptions et les rachats sont reçus chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 17h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons :** Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal :** Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscriptions et de rachats :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.
Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP.
Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

«.NB : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 11 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,03%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

AL HTMAI INMAA

RG